

Séance du 04 mai 2021

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, DAMY Olivier, VIELLARD Benoit, THEVENOT Sébastien, GARDIEN Delphine, PALANGHI Mathilde, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent, PINTO Anthony, LAPLACE Jean-Louis, MOINE Alexandre, HENRY Damien, BARARA Virginie.

Absente excusée Emmanuelle BALLOT

Le Conseil Municipal se tiendra à huis clos : Vote unanimité
Approbation compte rendu conseil municipal du 13 avril 2021
Nomination secrétaire de séance : Olivier DAMY

CONVENTION ESPACE FRANCE SERVICE :

MME le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la nouvelle convention proposée par la commune de TAVAUX pour le fonctionnement de l'Espace France Service. Elle sera conclue pour 1 an, renouvelable tacitement. La cotisation est fixée à 3 euros par habitant.

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée pour la commune de TAVAUX pour le fonctionnement de l'Espace France Service et autorise MME le Maire à la signer.

RLPI - Règlement publicité :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Grand Dole, débutée en 2015.

Les Conseillers municipaux, ayant préalablement pris connaissance des différentes pièces relatives à ce dossier, engagent un débat. Ils relèvent :

- L'importance d'une réglementation de la publicité, étant donné les nombreux panneaux implantés dans la commune.
- La nécessité d'uniformiser ces panneaux
- La nécessité de prioriser les panneaux informatifs et de limiter les panneaux publicitaires.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du code de l'environnement et L. 153-12 du code de l'urbanisme.

ACCESSIBILITE ARRET DE BUS :

MME le Maire

- Expose au Conseil Municipal le projet de mise aux normes accessibilité de l'arrêt de bus du centre du village, élaboré par la communauté d'agglomération du Grand Dole, dans le cadre de la loi du 13 février 2005.

- Donne connaissance aux élus de la convention de co-maitrise d'ouvrage proposée par la CA du Grand Dole pour la réalisation de ces travaux. L'estimation prévisionnelle du projet est de 12 500 € HT. La communauté d'agglomération prend en charge 70 % du montant total HT des travaux, les 30 % restant étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de mise aux normes accessibilité de l'arrêt de bus « Centre »
- Autorise MME le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage relative à ce projet

ORGANISATION ELECTIONS 20 et 27 JUIN :

Le Conseil Municipal prend connaissance du protocole transmis par la Préfecture pour l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains. Etant donné les prescriptions, une demande a été faite auprès du Préfet pour que ces élections aient lieu à la salle des fêtes. Les membres du bureau de vote pourront avoir accès à la vaccination avant le scrutin.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Etudie les devis de l'entreprise LABANTI pour l'agrandissement du cimetière. Etant donné que leurs montants dépassent le budget prévisionnel, d'autres variants devront être envisagés .
- Prend connaissance du compte-rendu de la visite de sécurité de la salle des fêtes.
- Décide :
 - ✓ La création d'un emploi d'adjoint technique, en contrat à durée déterminée, pour accroissement saisonnier d'activité, du 5 au 30 juillet 2021.
 - ✓ La création d'un emploi d'adjoint technique, en contrat à durée déterminée, pour accroissement saisonnier d'activité, du 02 au 27 août 2021.
 - ✓ Fixe la rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, indice brut 354, majoré 332.

Suite aux problèmes de vitesse de circulation excessive rencontrés dans certaines rues de la commune, un appareil de mesure, mis à disposition par le Grand Dole, sera installé temporairement et alternativement. Un bilan sera ensuite effectué et une réflexion engagée, avec les habitants, pour l'installation de ralentisseurs ou autre dispositif dissuasif.

Les Conseillers municipaux sont invités à la présentation du projet territoriale, secteur Sud, par la Communauté d'agglomération du Grand Dole le 11 mai à la commanderie.

Des acacias seront abattus, le long de la RD 905, en direction de l'As de Pique, pour raisons de sécurité.

Les travaux de la fibre optique devraient débuter en juin prochain pour une durée d'environ 9 mois.

Un point est fait sur la situation des employés communaux.

Séance levée à 23 H 15

LE MAIRE,
Céline LABOUROT.